

**ANJOU BLEU COMMUNAUTE**  
**Suivi de la conformité des agglomérations d'assainissement et des stations d'épuration**  
**Situation au 31 décembre 2021**

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>SEGRE</b>	<p>Equipements et collecte conformes</p> <p>Performance non conforme : données non validées par l'AELB (défaut du A2)</p> <p>Rapport annuel incomplet : manque la liste des industriels raccordés ainsi que le flux des apports extérieurs des matières de vidange.</p> <p>Manuel d'autosurveillance établi en juin 2020 : en attente d'une copie et à actualiser (nouvel exploitant)</p> <p>Analyse des risques de défaillance réalisée en 2020 : à actualiser (nouvel exploitant)</p> <p>Diagnostic périodique réalisé en 2015, valable 10 ans</p> <p>Diagnostic permanent : dispositions à finaliser avant fin 2022 et à intégrer au manuel d'autosurveillance</p> <p>A1 : déversements avec fréquence élevée, modification des équipements d'autosurveillance à finaliser</p> <p>Campagnes RSDE et diagnostic amont : bilan transmis, manque le diagnostic amont.</p>	<p>Changement d'exploitant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : DSP par SUEZ Eau</p> <p>Un point a été fait avec ce nouveau délégataire pour permettre la transmission des informations manquantes et la réalisation des travaux nécessaires.</p> <p>Matière de vidange : étude en cours pour la réhabilitation du système de dépotage</p> <p>Campagne RSDE : nouvelle réalisée en fin d'année 2022 ; le diagnostic amont sera réalisé ensuite</p> <p>Diagnostic permanent : Informations existantes aujourd'hui à valoriser ; une sectorisation avec débitmètres sera réalisée</p> <p>Modification des points A1 : mise en place de débitmètre (caisson et sonde) prévu en 2023. DO uniquement sur le PR Maingué.</p>
<b>CANDE</b>	<p>Système d'assainissement conforme</p> <p>Rapport annuel incomplet : manque la liste des travaux réalisés sur le réseau ; manque un extrait de suivi du niveau PR A2 suite commentaire fin septembre</p> <p>Manuel d'autosurveillance à actualiser</p> <p>Diagnostic périodique réalisé en 2014, valable 10 ans</p> <p>Diagnostic permanent : à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>Analyse des risques de défaillance réalisée en 2020</p> <p>Travaux nécessaires (cf. SDA) pour diminuer le nombre de déversements sur le A2 (36 &gt; 5 m3 en 2021) et diminuer la charge hydraulique (débit de référence supérieur au débit nominal).</p>	<p>Changement d'exploitant depuis le 1er janvier 2022 : DSP par SUEZ Eau</p> <p>Un point a été fait avec ce nouveau délégataire pour permettre la transmission des informations manquantes et la réalisation des travaux nécessaires.</p> <p>Clapet antiretour TP A2 sera mis en intérieur de station.</p>

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues s- Remarques
<b>POUANCE</b>	<p>Equipements et collecte conformes</p> <p>Performance non conforme : données non validées par l'AELB</p> <p>Rapport annuel : données descriptives à corriger ; manque temps déversement des TP ; manque proportion des types traitement boues ; manque quantité lait de chaux</p> <p>Manuel d'autosurveillance réalisé en 2007 : à actualiser</p> <p>Diagnostic périodique réalisé en 2019, valable 10 ans</p> <p>Diagnostic permanent : à réaliser avant le 31/12/2024 + intégration des dispositions dans le manuel d'autosurveillance</p> <p>Analyse des risques de défaillance réalisée en 2020</p> <p>Surcharges hydrauliques et nombre de déversements du A2 trop élevé.</p>	<p>Un point a été fait avec le délégataire SUEZ Eau pour permettre la transmission des informations manquantes et la réalisation des travaux nécessaires.</p> <p>Réseau Séparatif à 100% : données SIG</p> <p>TP du PR Gare : 3 jours de surverse pour 9,3 heures</p> <p>Répartition compostage/ épandage : 33 % en Compostage soit 493 m3 et 16.022 T en janvier / 66% en Epandage soit 604 m3 et 32.5 T en aout et sept</p> <p>Quantité de lait de chaux utilisée : 16 000 kg de MS</p> <p>Surcharge hydraulique : travaux prévus au SDA.</p>
<b>COMBREE Bel Air</b>	<p>Equipements et collecte conformes</p> <p>Performance non conforme : données non validées par l'AELB, non-respect des MES</p> <p>Rapport annuel : manque liste des travaux réalisés sur le réseau et le débit de référence des charges hydrauliques</p> <p>Manuel d'autosurveillance : à finaliser pour confirmer l'absence de A2</p> <p>Diagnostic périodique réalisé en 2019, valable 10 ans</p> <p>Diagnostic permanent : à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>Analyse des risques de défaillance réalisée en 2020</p> <p>Charge brute de pollution organique 2021 à confirmer : investigations nécessaires pour identifier un éventuel raccordement non domestique</p> <p>Travaux nécessaires pour diminuer les surcharges hydrauliques + mise en place d'une surveillance des débits déversés au niveau du DO S12 en amont de la station.</p>	<p>Changement d'exploitant depuis le 1er janvier 2022 : DSP par SUEZ Eau</p> <p>Un point a été fait avec ce nouveau délégataire pour permettre la transmission des informations manquantes et la réalisation des travaux nécessaires.</p> <p>Un point a également été fait avec le SATEA</p> <p>Le schéma directeur identifie ce système d'assainissement comme prioritaire dans la réalisation des investigations et travaux. Des études seront engagées en 2023.</p>

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>ANGRIE Bourg</b>	Charge maximale de 640 EH avec un débit moyen 89 m <sup>3</sup> /j STEU déclarée non conforme car les débits journaliers traités et les volumes déversés au niveau du déversoir de tête n'ont pas été fournis. Le bilan des suivis milieu réalisé sur le ruisseau (en 2021 et 2022), devra être intégré dans le rapport annuel de fonctionnement de 2022.	Mise en place des cahiers de vie, et récupération des codes d'accès SOFREL afin de récupérer les données de débits traités (en cours) Mise en place d'une mesure de surverse dans le cadre du marché d'autosurveillance (travaux prévus en 2023) ABC se rapprocha du SEA afin de récupérer les informations concernant le suivi milieu.
<b>ANGRIE - Montlambert</b>	Débit moyen de 7 m <sup>3</sup> /j, garde les informations de 2020	
<b>ARMAILLE</b>	Débit moyen de 15 m <sup>3</sup> /j, garde les informations de 2020	
<b>AVIRE</b>	Débit moyen 30 m <sup>3</sup> /j, garde les informations de 2020 Il a été constaté des dysfonctionnements de la chasse pouvant impacter ses performances : ce problème doit être résolu dans les meilleurs délais pour éviter une non-conformité en 2022 Les informations relatives à la vidange de la fosse et à la destination des produits ne sont pas fournies, ainsi que les débits journaliers traités.	Un flexible de la chasse va être prochainement commandé afin de remplacer l'élément défaillant. Un marché d'entretien sur la prestation curage vidange est en cours de renouvellement et intègre un écrémage annuel de la fosse. Un SOFREL équipe le poste de refoulement, le paramétrage pour le stockage des données sera remis en service (2023).
<b>BOUILLE-MENARD Bourg</b>	De taille 250 EH, présente une charge maximale de 200 EH avec un débit de 39 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme car les débits journaliers traités et les volumes déversés au niveau du déversoir de tête n'ont pas été fournis.	Mise en place d'une mesure de surverse dans le cadre du marché d'autosurveillance (travaux prévus en 2023).
<b>BOUILLE MENARD La Chapelle aux Pies</b>	Garde les informations de 2020 Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>BOURG D'IRE</b>	De taille 580 EH, présente une charge maximale de 360 EH ; débit moyen 102 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme car elle ne respecte pas les performances Pt du récépissé du 13/05/2011 et les débits journaliers traités et les volumes déversés au niveau du déversoir de tête, n'ont pas été fournis comme demandé en 2019, 2020 et 2021. Aucun bilan des travaux réalisés sur le réseau de collecte depuis le schéma directeur n'a été fourni dans le rapport annuel de fonctionnement.	Le traitement par lagune ne permet pas d'atteindre les performances demandées dans le récépissé Vérification du paramétrage pour le stockage des données et mise en place d'une mesure de surverse dans le cadre du marché d'autosurveillance (travaux prévus en 2023). Pas de travaux prévus au SDA 2015.

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>BOURG L'ÈVEQUE</b>	Charge maximale de 350 EH, avec un débit de 106 m <sup>3</sup> /j le jour du bilan Déclarée conforme Des investigations doivent être menées afin d'identifier l'origine de cette surcharge.	Une reconnaissance de réseau complémentaire a permis la mise à jour d'une prise de temps sec Travaux réalisés en 2021.
<b>CHALLAIN LA POTHERIE</b>	De taille 415 EH, présente une charge maximale de 95 EH ; débit moyen de 54 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme car les débits journaliers traités et les volumes déversés au niveau du déversoir de tête n'ont pas été fournis.	Mise en place de l'autosurveillance prévue en 2023
<b>LA CHAPELLE HULLIN</b>	De taille 30 EH, est déclarée conforme au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie ; Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>LA CHAPELLE SUR OUDON Chemin du Paradis</b>	De taille 230 EH, présente une charge maximale de 150 EH ; un débit moyen 40 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais les débits journaliers traités et les fréquences de déversements au niveau du déversoir de tête ne sont pas fournis dans le rapport annuel. Celui-ci, comme le cahier de vie de ce système, fait référence au récépissé d'octobre 2007 relatif à un projet de remplacement de la lagune	Un SOFREL équipe le poste de refoulement et nécessite une vérification du paramétrage pour le stockage des données (prévu en 2023) Modification de l'information du récépissé ? (A voir avec les services de l'Etat).
<b>LA CHAPELLE SUR OUDON Bourg Sud</b>	De taille 80 EH, est déclarée conforme au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie (visite SATEA). Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>CHATELAIS</b>	De taille 450 EH, présente une charge maximale de 170 EH, avec un débit de 17 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais, au vu de sa capacité, les débits journaliers traités par la station doivent être mesurés (et fournis au format sandre), afin de vérifier l'efficacité des travaux menés sur le réseau de collecte. De plus, aucun bilan des travaux réalisés sur le réseau de collecte depuis le schéma directeur n'a été fourni dans le rapport annuel de fonctionnement.	Mise en place de l'autosurveillance prévue en 2023  Un bilan des travaux réalisés depuis le SDA de 2015 sera inclus dans le cahier de vie.
<b>CHAZE HENRY La Bautraie</b>	Garde les informations de 2020 (du fait des travaux sur le poste principal) mais le cahier de vie doit être actualisé suite à ces modifications.	Le cahier de vie sera actualisé.
<b>CHAZE HENRY La Mazuraie</b>	Garde les informations de 2020 ; mais le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions de charges reçues par le système	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>CHAZE SUR ARGOS</b>	De taille 330 EH, présente une charge maximale de 270 EH ; débit moyen de 151 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme en performances du fait de l'absence de données journalières des débits traités et des volumes déversés au niveau du déversoir de tête. les travaux identifiés dans le schéma directeur devront être réalisés.	Mise en place de l'autosurveillance prévue en 2023 Travaux identifiés au schéma directeur achevés en mars 2022.

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>COMBREE Bourg</b>	De taille 920 EH, présente une charge maximale de 740 EH ; débit moyen de 217 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme en performances du fait du non-respect de sa norme Pt et de l'absence de données journalières des débits traités et des volumes déversés au niveau du déversoir de tête, comme demandé en 2019 et 2020. Les travaux identifiés dans le schéma directeur devront être réalisés et un état d'avancement sera fourni dans le rapport annuel.	Changement d'exploitant depuis le 1er janvier 2022 : DSP par SUEZ Eau ; un point a été fait avec ce nouveau délégataire pour permettre la transmission des informations manquantes et la réalisation des travaux nécessaires Données A2, prévues dans le cadre des travaux en équipements d'autosurveillance (2023).
<b>COMBREE ZA Gare</b>	De taille 180 EH, est déclarée conforme au vu des modalités d'autosurveillance définies dans leur cahier de vie (visite SATEA). Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>COMBREE ZA Bel Air</b>	De taille 100 EH, est déclarée conforme au vu des modalités d'autosurveillance définies dans leur cahier de vie (visite SATEA). Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>COMBREE La Forêt</b>	De taille 100 EH estimée dans le cahier de vie, est déclarée non conforme en l'absence d'informations depuis 2019.	Un bilan 24h a été demandé au SATEA afin de pallier ce manque d'information. Pas de rejet constaté.
<b>LA FERRIERE DE FLEE</b>	De taille 230 EH, présente une charge maximale de 120 EH ; débit moyen de 70 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais, au vu des débits journaliers traités par la station, des travaux doivent être réalisés sur le réseau de collecte et un bilan à fournir dans le rapport annuel de fonctionnement.	Le réseau est de type séparatif, gravitaire. La station présente un rejet nul de mai à septembre Le SDA de 2015 avait localisé une infiltration dans un regard : travaux d'étanchéification réalisés en 2015.
<b>GRUGE L'HOPITAL</b>	De taille 155 EH, présente une charge maximale de 80 EH ; débit moyen de 82 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais, au vu des débits journaliers traités par la station (ou problème d'exploitation ?), des travaux doivent être réalisés sur le réseau de collecte et un bilan à fournir dans le rapport annuel de fonctionnement.	Investigation en cours pour confirmer un problème d'exploitation.
<b>L'HOTELLERIE DE FLEE</b>	De taille 340 EH, présente une charge maximale de 200 EH ; débit réf. de 63 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais l'évaluation des déversements en amont de station (notamment la télésurveillance du poste ancienne station) doivent être fournis dans le rapport annuel ainsi que les informations relatives au réseau de collecte	Un SOFREL équipe le poste de refoulement et nécessite une vérification du paramétrage pour le stockage des données (prévu en 2023).
<b>LOIRE</b>	De taille 420 EH, présente une charge maximale de 250 EH ; débit moyen 76 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme mais les volumes déversés au niveau du déversoir de tête, n'ont pas été fournis (sandre et rapport annuel).	Mise en place de l'autosurveillance prévue en 2023.

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>LOUVAINES</b>	Avec un débit moyen 22 m <sup>3</sup> /j, reste avec les informations de 2020 Les données du A2 n'ont pas été fournies (sandre et rapport annuel).	Un SOFREL équipe le poste de refoulement et nécessite une vérification du paramétrage (2023).
<b>MARANS</b>	De taille 520 EH, présente une charge maximale de 400 EH ; débit moyen 136 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme car les débits journaliers traités et les volumes déversés au niveau du déversoir de tête n'ont pas été fournis en 2019, 2020 et 2021.	Mise en place de l'autosurveillance en 2023 Un SOFREL équipe la station d'épuration et nécessite une vérification du paramétrage.
<b>MONTGUILLON</b>	Reste avec les informations de 2020 (pas de bilan en 2021). Les informations relatives aux débits traités ne sont pas exploitables : ce problème doit être résolu dans les meilleurs délais pour éviter une non-conformité en 2022.	Le débitmètre n'était pas paramétré avec la bonne unité ; l'affichage a depuis été corrigé avec l'unité exploitable.
<b>NOELLET</b>	Présente une charge maximale de 225 EH ; débit de 61 m <sup>3</sup> /j le jour du bilan Déclarée conforme.	
<b>NOYANT LA GRAVOYERE Bourg</b>	De taille 1590 EH, présente une charge maximale de 780 EH Déclarée non conforme du fait de défaut de surveillance du déversoir de tête (identifié lors de l'étude diagnostic de 2015) et des débits journaliers reçus à la station, comme demandé dans son arrêté. L'absence de cet équipement déjà identifiée depuis 2017, est passible de poursuites administratives et judiciaires.	La mise en place des équipements d'autosurveillance est prévue en 2023 (mesure de débit en entrée de lagune et mesure de surverse sur le trop plein du bassin tampon) ; Les travaux de mise en séparatif ont été réalisés depuis 2015.
<b>NOYANT LA GRAVOYERE Misengrain</b>	De taille 105 EH, présente une charge maximale de 85 EH avec un débit de 15 m <sup>3</sup> /j Déclarée conforme	
<b>NOYANT LA GRAVOYERE Saint Blaise</b>	Non conforme du fait de l'absence de données.	Equipement du camping municipal ; se rapprocher de la commune de Segré en Anjou Bleu. Aucun rejet constaté.
<b>NOYANT LA GRAVOYERE La Gatelière</b>	De taille 20 EH, au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie des ouvrages est déclarée conforme. Le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>NOYANT LA GRAVOYERE Bois 1</b>	De taille 65 EH, est non conforme à cause des mauvaises performances et du défaut du sprinkler qui nécessite des travaux de réparation.	Le débit sur la station ne permet pas au sprinkler de fonctionner ; réflexion en cours.
<b>NYOISEAU Charmont</b>	Non conforme du fait de l'absence de données.	Aucun rejet constaté. Un compteur de bâchée est-il nécessaire ?
<b>NYOISEAU Bourg</b>	De taille 920 EH, présente une charge maximale de 420 EH ; débit moyen 110 m <sup>3</sup> /j Déclarée non conforme car un seul bilan a été réalisé et les débits journaliers traités n'ont pas été fournis, comme demandé en 2019 et 2020.	Un SOFREL équipe la station d'épuration et nécessite une vérification du paramétrage pour le stockage des données (prévu en 2023).

Agglomération d'assainissement	Situation – Conformité directive n°91/271/CEE	Actions prévues - Remarques
<b>LA PREVIERE</b>	De taille 100 EH, au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie des ouvrages (visite SATEA), est déclarée conforme mais le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système et confirmer la situation du déversoir d'orage « le bois Gasnier ».	Une reconnaissance de terrain sera prochainement réalisée afin de vérifier si le DO a été obturé.
<b>SAINT MARTIN DU BOIS</b>	De taille 570 EH, présente une charge maximale de 390 EH ; débit de référence de 310 m <sup>3</sup> /j, soit 144 % de sa capacité Déclarée non conforme du fait du défaut de transmission de données de surveillance du déversoir de tête, demandé en 2019, 2020 et 2021.	Un SOFREL équipe la station d'épuration et nécessite une vérification du paramétrage pour le stockage des données (prévu en 2023).
<b>SAINT SAUVEUR DE FLEE</b>	Reste avec les informations de 2020 (pas de bilan en 2021) mais les débits journaliers traités par la station doivent être fournis au format sandre, afin de vérifier l'efficacité des travaux menés sur le réseau de collecte.	Un SOFREL équipe le poste de refoulement nécessite une vérification du paramétrage pour le stockage des données (prévu en 2023) Sur l'année 2022, la bêche de la dernière lagune s'est fissurée ; un devis pour le remplacement de la bêche a été effectué. Un bilan a été réalisé montre le respect de la norme de rejet en sortie de 2 <sup>nd</sup> lagune.
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX</b>	Au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie des ouvrages (visite SATEA), est déclarée conformes mais le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>LE TREMBLAY</b>	Au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie des ouvrages (visite SATEA), est déclarée conformes mais le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.
<b>VERGONNES</b>	Au vu des modalités d'autosurveillance définies dans le cahier de vie des ouvrages (visite SATEA), est déclarée conformes mais le rapport annuel de fonctionnement doit préciser les éventuelles évolutions des charges reçues par le système.	Sera corrigé pour le rapport annuel 2022.